

SAINT-ROCH

La hausse du tarif de la cantine fait débat

Contraintes financières, plan canicule, urbanisme... Le conseil municipal de Saint-Roch a abordé plusieurs sujets cruciaux pour l'avenir de la commune. Parmi eux, une décision concernant le quotidien des familles a particulièrement fait réagir.

Le dernier conseil municipal de Saint-Roch, jeudi 18 juin, présidé par le maire Stéphane Herteau, a été marqué par un débat animé concernant l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire. Face à des contraintes budgétaires, plusieurs décisions impactant le quotidien des habitants ont été votées par les élus.

> **Cantine.** La présentation par l'entreprise prestataire, qui fournit 110 repas par jour, d'une nouvelle hausse de ses coûts de 2,5 % a contraint la municipalité à revoir ses tarifs. *« Pour tenir la barre, nous sommes contraints d'augmenter le prix des repas »,* a souligné le maire, Stéphane Herteau. Une décision qui a fait réagir Stéphanie Seyvet : *« Le pouvoir des familles est en baisse. Les Rochiens ont subi une augmentation supérieure à l'inflation nationale avec 30,06 % sur 5 ans. »*

Le maire a reconnu que c'était *« un vrai sujet pour la commune et les familles »*, évoquant une capacité d'autofinancement *« légèrement négative »* et un contrat liant la commune pour encore un an. *« Aujourd'hui, l'État nous demande de piocher dans notre épargne, nous sommes étranglés financièrement. À la demande des parents, nous avons recruté une personne supplémentaire pour l'instant repas (11.000 €) »,* a-t-il ajouté.

Avant cette hausse, un repas était facturé 5,35 € aux familles et coûtait 7,73 € à la commune, représentant une charge annuelle de 43.625 €. Le coût global d'un repas étant désormais porté à 7,96 €, une augmentation de 0,15 € a été votée (une abstention). Les nouveaux tarifs sont fixés à 5,55 € pour les élèves d'élémentaire et les agents communaux, 5,45 € pour les maternelles, 7,05 € pour les adultes, 5,85 € pour un repas occasionnel et 2,45 € pour le panier.

> **Plan canicule.** En prévision des fortes chaleurs, des dispositions temporaires ont été mises en place les lundi 22 et mardi 23 juin. L'école fonctionne avec des horaires adaptés, de 8 h 30 à 12 h. Les services de garderie du matin et du soir, ainsi que la restauration, sont maintenus. Les enfants présents l'après-midi sont accueillis à la salle des fêtes.

> **Plan local d'urbanisme intercommunal.** Dans le cadre du transfert de compétence du plan local d'urbanisme à la Communauté de communes Gâtine-Racan, le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal dote la commune d'un potentiel de 70 constructions pour les dix prochaines années. Le conseil a émis un avis favorable, tout en l'assortissant de réserves. *« On ne sait pas où l'on va avec la disparition du projet de clinique vétérinaire. Les réserves nous*

permettront d'être entendus et de discuter sur la remobilisation des terres. Il faut rétablir l'équilibre », a précisé le maire.

> **Occupation de la voirie communale.** Il a été voté à l'unanimité de fixer une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public. Elle comprend une part fixe de 10 € par mètre linéaire et un forfait de 10 € pour la mise à disposition des installations d'eau et d'électricité.

> **Transfert des pouvoirs de police.** Après avoir listé les compétences concernées, notamment l'assainissement, l'accueil des gens du voyage et la circulation, le maire a informé le conseil de son refus de transférer ses pouvoirs de police au président de la Communauté de communes Gâtine-Racan.

> **Fiscalité locale.** Lecture a été faite d'un courrier de la Direction générale des finances publiques concernant la prochaine évaluation des éléments de confort des habitations. Ces derniers seront ajoutés automatiquement à l'ensemble des locaux d'habitation pour le calcul de la future taxe foncière.

> **Agenda.** Un ciné en plein air sera organisé le dimanche 30 août.